CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DE LA VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

CONSEIL D'ADMINISTRATION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS

Séance du 9 décembre 2021

OBJET:

Exercice des compétences déléguées

Rapporteur : M. le Président

Délibération n°1

EXPOSÉ DES MOTIFS

Conformément à l'article R.123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles, Madame la Vice-présidente informe le Conseil d'Administration du CCAS que dans le cadre des compétences qui lui ont été déléguées par délibération en date du 23 juin 2020 en application de l'article R.123-21 du Code de l'Action Sociale et des Familles, elle a :

- 1.- accepté le 13 octobre 2021, conformément à l'avis émis par la commission permanente du CCAS du 13 octobre 2021, une aide financière de 127,92 € ;
- 2.- accepté le 13 octobre 2021, conformément à l'avis émis par la commission permanente du CCAS du 13 octobre 2021, une aide financière de 200 € ;
- 3.- accepté le 22 novembre 2021, la convention d'adhésion au service de paiement en ligne des recettes publiques locales (Payfip) proposée par la Direction Générale des Finances publiques.

La convention est conclue pour une durée indéterminée.

DELIBÉRATION

Le Conseil d'Administration du CCAS prend acte de ces décisions.

Transmis et reçu en Préfecture de Meurthe-et-Moselle, le 13 décembre 2021.

Pour extrait.

Le Président,

Essey

Michel BREUILLE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE D'ESSEY-LES-NANCY CONSEIL D'ADMINISTRATION

REUNION DU JEUDI 9 DECEMBRE 2021

SOUS LA PRESIDENCE DE M. Michel BREUILLE PRESIDENT DU CCAS

Nombre de membres en exercice	17
Nombre de présents	11
Nombre de votants	14

PRESÉNTS:

Mmes Marie LOZINGUEZ, Elise DROUVILLE, Catherine CHOPIN-RENAULD, Geneviève BENJAMIN, Annette FRANCISCO, Janine MARCHAL, et Claudine ROBERT.

MM. Jacques THOUVENIN, M. Patrick CAILMAIL, Claude CHASSARD.

POUVOIRS:

Mme Nadine CADET à M. Michel BREUILLE Mme Marie-France METZELARD à Mme Annette FRANCISCO M. Christophe CHEVARDÉ à Mme Catherine CHOPIN-RENAULD

EXCUSÉS:

Mme Evelyne DEVOUGE Mme Françoise VIRIOT M. Gabriel HOFFER

Pour extrait,

Le Président,

Michel BREUILLE